

VILLE de BANNALEC



TI-KÉR BANALEG

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2016**

L'An deux mil seize, le dix-sept juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le dix juin deux mil seize, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Guy DOEUFF, Mme Christelle COUTHOUIS, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAVAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Eva COX, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Arnaud TAËRON, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents :

M. Bruno PERRON, excusé, qui a donné procuration à Mme Pascale LE BOURHIS,  
Mme Martine PRIMA, excusée, qui a donné procuration à Mme Marie-Josée TOULLEC,  
M. Michel LE GOFF, excusé, qui a donné procuration à Mme Denise DECHERF.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 mars 2016.

**DEL 17.06.2016-036 : Budget assainissement – décision modificative n°1**

Les crédits prévus à certains articles du budget nécessitent des ajustements :

<b>Investissement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>BP 2016</b>	<b>DM1</b>	<b>BP + DM1</b>
<u>Chap 20 immo incorporelles</u>			
2031 études	0 €	54 912 €	54 912 €
<b>Recettes</b>	<b>BP 2016</b>	<b>DM1</b>	<b>BP+DM1</b>
<u>Chap 13</u>			
13111 sub. d'équipement	4 710 €	36 608 €	41 318 €
<u>Chap 16</u>			
1641 emprunts	477 728 €	18 304 €	496 032 €

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Adopte** la décision modificative telle que proposée.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Yves ANDRE.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Reçu à la Préfecture  
du Finistère le

**21 JUIN 2016**